

N° 2020.30.10.245

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-27, L2212-2 alinéa 5 ;

Vu le décret n°2020-1320 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire;

Considérant que dans la suite logique des mesures gouvernementales, le Maire de la commune de Carbon-Blanc met en place un arrêté municipal ;

Considérant que le pouvoir de police du Maire est de veiller à la sécurité et à la salubrité publique comme l'indique le code ci-dessus référencé ;

Considérant l'urgence de la situation provoquée par le COVID-19, le Maire déclare la fermeture du city stade du 30 octobre 2020 00 h 00 et jusqu'à nouvel ordre;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : A partir du 30 octobre 2020 00 h 00 et jusqu'à nouvel ordre, le city stade sera fermé au public.

ARTICLE 2 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Madame la Préfète de la Nouvelle-Aquitaine
- La Directrice Générale des Services de Carbon-Blanc
- Le Responsable du Service Technique de Carbon-Blanc

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 03 novembre 2020



Le Maire-Adjoint,
Par Délégation,

Jean-Luc LANCELEVÉE.